

Catalogue de formations 2022-2023

**Institut de Formation Interhospitalier
Théodore Simon**

19, avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-MARNE CEDEX
Contact : administration@ifits.fr
ou formation-continue@ifits.fr



Édito

L'Ifits, un expert de la formation aux métiers de la santé

A proximité de Paris et dans un environnement verdoyant, l'institut accueille chaque année près de 1 000 étudiants et élèves, le positionnant en Île-de-France parmi les structures comptant le plus de personnes inscrites en formation paramédicale.

Depuis son ouverture en 1946, il a développé une solide expérience dans le champ de la formation des professionnels de santé.

Ses projets innovants dans les domaines de la pédagogie et de la recherche lui confèrent une notoriété sur le territoire régional, national et à l'international.

Une équipe pédagogique compétente, dynamique et engagée vous accompagnera dans votre processus de professionnalisation et vous transmettra les valeurs indispensables à l'exercice d'une profession de santé comme le sens des responsabilités, l'engagement et le respect de l'autre.

Ancré dans une philosophie humaniste forte, l'institut vous placera au cœur de son projet de formation en vous proposant un suivi individualisé afin d'atteindre un objectif partagé : votre réussite.

Un organisme de formation continue réactif

Ses objectifs :

- Articuler formation et recherche au service du développement des compétences des professionnels de santé
- Répondre aux attentes et aux besoins des structures partenaires et de nos commanditaires extérieurs
- Faciliter le transfert de connaissances et le développement de compétences des stagiaires.

Une équipe aux compétences variées :

- Des experts dans les différents domaines d'intervention
- Une secrétaire

Un conseil scientifique valide les orientations de formation continue.



*Christine MARCHAL
Directrice GIP – IFITS
Coordinatrice générale des
instituts de formation*

Sommaire

Formations certifiantes

p.1

Infirmier.....	p.2
Infirmier anesthésiste.....	p.6
Infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale.....	p.10
Aide-soignant.....	p.12
Auxiliaire de puériculture.....	p.16
Ambulancier.....	p.20
DU soins infirmiers spécifiques aux patients adultes de réanimation, salle de surveillance post interventionnelle et urgences.....	p.24

Préparation au concours et épreuve de sélection

p.26

Préparation à la sélection d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC).....	p.27
Préparation au concours d'entrée en école d'Infirmier anesthésiste.....	p.30

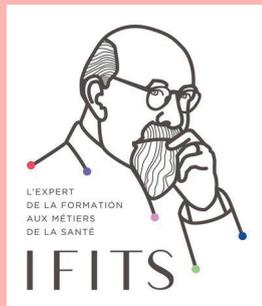
Formation continue

p.32

Recyclage FGSU pour ambulanciers et auxiliaires ambulanciers.....	p.33
Formation continue hors catalogue.....	p.35

Formations certifiantes





**CAPACITÉ D'ACCUEIL
AUTORISÉE
221 étudiants**

DATE DE RENTRÉE
premier lundi de septembre

LIEU
Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT
Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 32
Fax : 01 49 44 36 01
r.guimese@ifits.fr

**RÉFÉRENCES
ADMINISTRATIVES**
Certif info : 64144
RNCP : 8940
Formacode : 43448
Code Rome : J1506
Numéro Activité Formation
11 93 04818 93



Mise à jour : 11/10/2022

Formation infirmier

Conduisant au diplôme d'État d'infirmier

Formation réglementée par l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'État d'infirmier

Prérequis

- **Être âgé(e) de 17 ans** au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection
- **Être titulaire des titres ou diplômes** suivants :
 - Baccalauréat français
 - Titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n°81-1221 du 31 décembre 1981
 - Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
 - Diplôme d'accès aux études universitaires ou attestation de réussite à l'examen spécial d'accès aux études universitaires
 - Diplôme d'infirmier obtenu hors Union Européenne sous réserve de fournir l'équivalent d'accès aux études Universitaires
- **Être élève de classe de terminale l'année de l'inscription à Parcoursup** sous réserve de fournir une attestation de réussite au baccalauréat français au moment de l'inscription définitive dans l'institut

OU

- **Relever de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Objectifs

- Devenir un professionnel compétent, réflexif, autonome, responsable avec le sens de l'engagement professionnel
- Acquérir et utiliser les compétences professionnelles
- Acquérir les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires à la pratique soignante
- S'intégrer dans les différents secteurs de soins et de santé
- Apprendre à analyser sa pratique professionnelle
- Développer l'intérêt d'actualiser ses connaissances
- S'initier à la méthodologie de la recherche
- Mesurer les enjeux de qualité et de sécurité des soins

Compétences visées

L'infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique.
L'infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins.

Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement.



Il (elle) exerce son activité en équipe pluriprofessionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences et 9 activités suivantes :

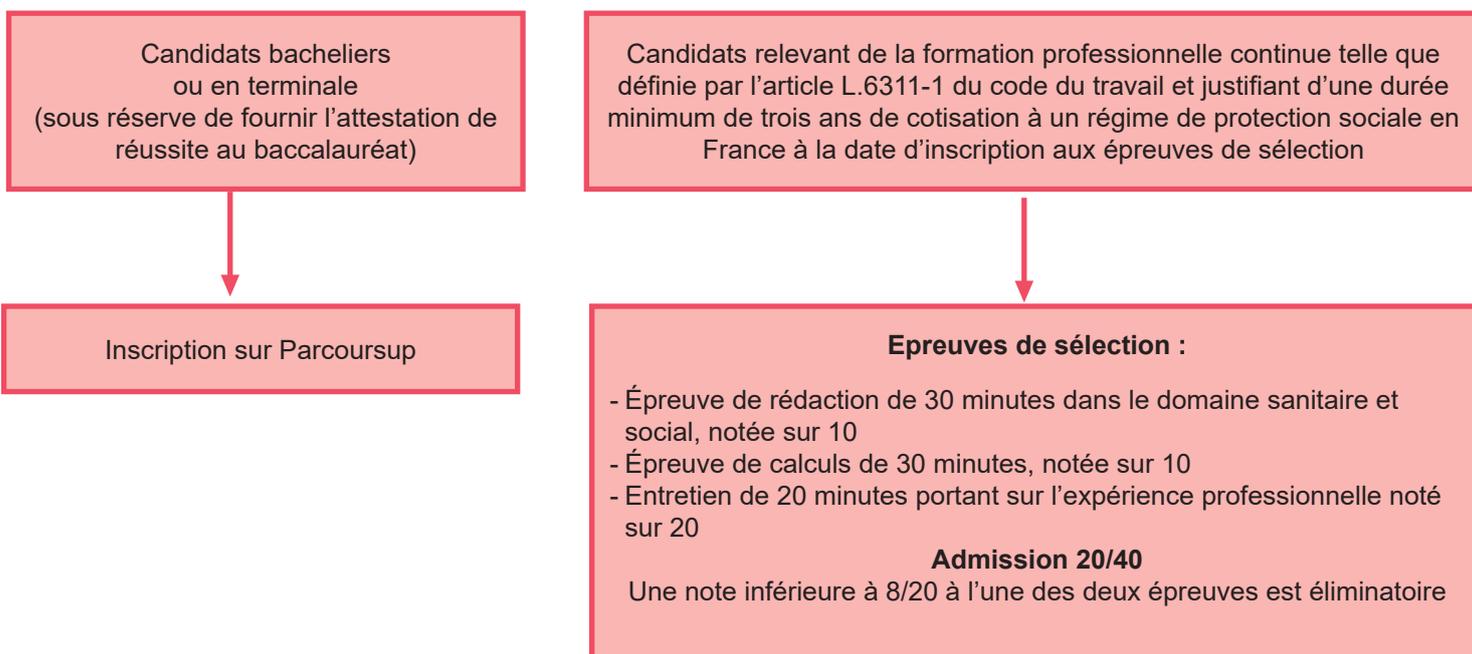
Compétences :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation des soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Activités :

- Observation et recueil de données cliniques
- Soins de confort et de bien être
- Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique
- Coordination et organisation des activités et des soins
- Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires
- Veille professionnelle et recherche

Modalités d'accès à la formation



<p>Programme et durée de la formation</p> <p>Une organisation universitaire et un principe d'alternance IFSI/STAGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 100 heures de cours • 59 unités d'enseignements (UE) réparties en 6 domaines : <ol style="list-style-type: none"> 1. Sciences humaines sociales et droit 2. Sciences biologiques et médicales 3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes 4. Sciences et techniques infirmières, interventions 5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière 6. Méthodes de travail • 2 100 heures en stage : <ul style="list-style-type: none"> - 1ère Année : 1 stage de 5 semaines et 1 stage de 10 semaines - 2ème Année : 2 stages de 10 semaines - 3ème Année : 1 stage de 10 semaines et 1 stage de 15 semaines réparti en 2 périodes • 4 familles de stages obligatoires sur les 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Soins de courte durée - Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation - Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie - Soins en santé mentale et en psychiatrie
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classiques Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux pratiques guidés, guidance collective • Innovantes E-learning, apprentissage par simulation, analyse des pratiques professionnelles, serious game, ateliers bien-être • Un suivi pédagogique individualisé durant tout le cursus de formation permettant l'accompagnement pédagogique et le développement personnel de chaque étudiant
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Les partiels sont organisés à l'IFSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail écrit individuel et collectif sur table • Évaluation orale individuelle ou collective à partir d'analyses de situations • Évaluation pratique en situation simulée • Évaluation des compétences en stage
<p>Modalités d'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)</p>	<p>Le diplôme d'état d'infirmier et le grade licence s'obtiennent par l'obtention de 180 ECTS (crédits européens) correspondant à la validation des 10 compétences du référentiel métier soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 120 ECTS pour les unités d'enseignement théorique • 60 ECTS pour la formation clinique en stage <p>Le grade licence est délivré par l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN).</p>
<p>Tarifs de la formation</p>	<p>Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Infirmier > Tarifs de la formation</p>
<p>Inscription</p>	<p>Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr> Nos formations > Infirmier</p>

Débouchés professionnels

Avec le diplôme d'Etat infirmier, vous pouvez trouver un emploi :

- En hospitalisation publique ou privée
- En secteur libéral
- En secteur extrahospitalier (santé scolaire, protection maternelle et infantile, médecine du travail, armée etc.)

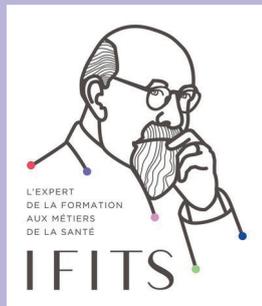
Évolution de carrière

- Infirmier puériculteur
- Infirmier anesthésiste
- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmier en pratique avancée
- Cadre de santé
- Cadre supérieur de santé
- Directeur des soins

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr



**CAPACITÉ D'ACCUEIL
AUTORISÉE**
25 étudiants

DATE DE RENTRÉE
octobre 2022

LIEU
Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT
Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 44
Fax : 01 49 44 36 01
s.serbin@ifits.fr

REFERENCES ADMINISTRATIVES

Certif info : 78851
RNCP : 18367
Formacode : 43457
Code Rome : J1503
Code NSF : 331
Numéro Activité Formation
11 93 04818 93



Mise à jour : 11/10/2022

Formation infirmier anesthésiste

Conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste

Formation règlementée par l'arrêté du 23 juillet 2012, relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste

Prérequis

- **Sur concours**
- **Être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre** mentionné à l'article L.4311-3 ou à l'article L.4311-12 du code de la santé publique, **permettant d'exercer la profession d'infirmier**, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale chargé de la santé en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique
- **Justifier de 2 années minimum d'exercice**, en équivalent temps plein, de la profession d'infirmier, au 1er janvier de l'année du concours.

Objectifs

- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions seul et en collaboration avec le médecin anesthésiste réanimateur dans le domaine de l'anesthésie, de la réanimation, de l'urgence
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. L'étudiant complète ses connaissances, développe ses compétences et enrichit son projet professionnel
- Développer sa capacité critique et de questionnement, conduire une réflexion dans le domaine de l'éthique, de la sécurité, de la qualité et de la responsabilité professionnelle et acquérir progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction d'infirmier anesthésiste

Compétences visées

L'infirmier(e) anesthésiste travaille au sein d'équipes pluridisciplinaires, en collaboration et sous la responsabilité des médecins anesthésistes - réanimateurs.

Il réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie-réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur. L'infirmier(e) anesthésiste analyse, évalue les situations, intervient afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients en anesthésie-réanimation dans la période péri-interventionnelle.

Ses activités concourent au diagnostic, au traitement, à la recherche. Il participe à la formation dans ces champs spécifiques.

Les différents lieux d'exercice professionnel : bloc opératoire pluridisciplinaire, unités de radiologie, unités obstétricales, unités d'endoscopie, salle de surveillance post interventionnelle, réanimation, SMUR, transports sanitaires, urgences.

Les activités transversales : consultation douleur, infirmier anesthésiste référent douleur, activités dans les domaines des vigilances et de la recherche clinique.



L'infirmier(e) anesthésiste peut exercer en tant que salarié dans les établissements de santé publics ou privés, en mission humanitaire, militaire ou offshore, ainsi que dans les États membres de l'Union Européenne où le diplôme est reconnu au regard des 7 compétences suivantes :

- Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie
- Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique
- Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention
- Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation
- Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie
- Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et la prise en charge de la douleur
- Recherche, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie

Modalités d'accès à la formation

Épreuve écrite d'admissibilité :

- Épreuve écrite comportant 20 questions courtes et une question rédactionnelle : évaluation des connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'État d'infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles.

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à cette épreuve écrite peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission



Epreuve orale d'admission : entretien de 30 minutes

Exposé et discussion avec le jury, précédé d'un temps de préparation

Vous pouvez demander à être dispensé des épreuves d'admission si vous êtes (dans la limite de 5% de l'effectif d'étudiants) :

- titulaire du diplôme d'État de sage-femme
- étudiant(e) ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales
- titulaire d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master



Sélection sur dossier et entretien par le jury

<p>Programme et durée de la formation</p> <p>Une organisation universitaire et un principe d'alternance IFITS/STAGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 30 unités d'enseignements (UE) répartis en 7 domaines : <ol style="list-style-type: none"> 1. Sciences humaines, sociales et droit 2. Sciences physiques, biologiques et médicales 3. Fondamentaux de l'anesthésie, réanimation et urgence 4. Exercice du métier d'IADE dans les domaines spécifiques 5. Études et recherche en santé 6. Intégration des savoirs de l'IADE 7. Mémoire professionnel <p>Les stages sont choisis par l'étudiant sur proposition du directeur. Chaque stage fait l'objet d'une validation de compétences</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classiques Cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels guidés • Innovantes Apprentissage par simulation • Un suivi pédagogique individualisé durant tout le cursus de formation permettant l'accompagnement pédagogique et le développement personnel de chaque étudiant
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Les partiels sont organisés à l'IFITS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail écrit individuel et collectif sur table • Évaluation orale et écrite individuelle ou collective à partir d'analyses de situations • Évaluation pratique en situation simulée • Évaluation du rapport de stage recherche • Évaluation de la mise en œuvre d'une démarche projet • Réalisation d'un mémoire professionnel • Évaluation des compétences en stage
<p>Modalités d'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier Anesthésiste</p>	<p>Le diplôme d'état d'infirmier anesthésiste et le grade master sont conférés par l'université et par l'obtention de 120 ECTS (crédits européens)</p> <p>Le grade master est délivré par l'université Sorbonne Paris Nord (USPN).</p>
<p>Tarifs de la formation</p>	<p>Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Infirmier anesthésiste > Tarifs de la formation</p>
<p>Inscription</p>	<p>Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Infirmier anesthésiste</p>

Débouchés professionnels

- En hospitalisation public et privée
- Au bloc opératoire, salle de surveillance post-interventionnelle, services d'urgence intra et extra-hospitaliers etc.

Évolution de carrière

- Infirmier en pratique avancée
- Cadre de santé
- Cadre supérieur de santé
- Directeur des soins

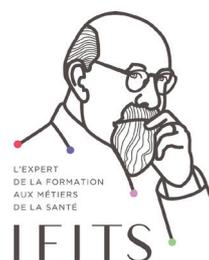
Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr

◆ FICHE DE FORMATION ◆

Diplôme d'État Infirmier-e en Pratique Avancée mention psychiatrie et santé mentale



L'université Sorbonne Paris Nord en partenariat avec l'Institut Interhospitalier Théodore Simon (IFITS) vous propose de former des infirmiers-es en pratique avancée qui contribueront à la prise en charge des patients dans le respect du parcours de soins coordonné par un médecin.

Public

Le Diplôme d'État d'Infirmier-e en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale s'adresse à des infirmiers diplômés d'État et des infirmiers de secteur psychiatrique qui souhaitent développer des compétences élargies afin de prendre en charge des situations cliniques chroniques et complexes dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale.

Compétences visées

- Évaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique
- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

Débouchés

L'obtention du diplôme doit permettre le déploiement d'infirmiers en pratique avancée dans les milieux de soins :

- au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin
- en assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires
- en établissement de santé, médico-social ou au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin

Contacts

Christophe DEBOUT
Coordinateur pédagogique
Tél : 01.49.44.36.33 / 36.39
Mail : ipa@ifits.fr
Site internet : www.ifits.fr

GIP - IFITS
19, avenue de Maison Blanche
93331 Neuilly-sur-Marne Cedex

Objectifs de la formation

La formation doit permettre aux infirmiers en pratique avancée de développer les compétences requises à une pratique collaborative avec l'ensemble des acteurs du parcours de santé des patients et leur entourage dans une approche individuelle et populationnelle.

◆ Conditions d'inscription

Entrée en semestre 1 en 2022 :
- Être titulaire du Diplôme d'État d'Infirmier ou du Diplôme d'Infirmier de Secteur Psychiatrique

Entrée en semestre 2 en 2022 :
- Être titulaire du Diplôme d'État d'Infirmier et avoir validé la première année de formation d'infirmier en pratique avancée ou sur étude d'un dossier de VAE / VAP

◆ Durée de la formation

Formation mixte sur 4 semestres :
- Semestres 1, 2 et 3 : cours en présentiel et à distance, stage en semestre 2
- Semestre 4 : stage

◆ Nombre d'étudiants

25 étudiants par promotion

◆ Calendrier de la formation

- Parcours S1, S2, S3, S4 de sept. 2022 à juin 2024
- Parcours S3, S4 de sept. 2022 à sept. 2023

Dates de candidature : de février à juin 2022

Début de la formation : 19 sept. 2022

Programme de formation

SEMESTRE 1 - Tronc commun

◆ UE Clinique

- Acquérir les connaissances nécessaires sur la sémiologie, les investigations, la thérapeutique et l'évaluation des patients atteints de pathologies prises en charge dans l'exercice infirmier en pratique avancée y compris dans le champ des soins primaires
- Comprendre les différentes données du dossier patient, intégrant les éléments cliniques, d'exams complémentaires et thérapeutiques

◆ UE Langue vivante

- Lire et comprendre un article scientifique rédigé en anglais

◆ UE Sciences infirmières et pratique avancée

- Comprendre les fondements de l'exercice infirmier en pratique avancée à travers l'apprentissage de concepts, modèles et théories en sciences infirmières
- Approfondir la relation thérapeutique

◆ UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie

- Connaître les règles de déontologie et les principes éthiques liés à l'exercice professionnel en pratique avancée
- Développer une approche éthique et réflexive

SEMESTRE 2 - Tronc commun

◆ UE Clinique (voir semestre 1)

◆ UE Formation et analyse des pratiques professionnelles

- Connaître les théories de l'apprentissage et les principes des pratiques interprofessionnelles
- Apprendre à maîtriser l'ingénierie de la formation et pédagogique, ainsi que les principes de l'évaluation des pratiques

◆ UE Recherche

- Connaître les principes et méthodologies de la recherche et comprendre les processus expérimentaux mis en œuvre
- Utiliser la méthodologie de recherche bibliographique, les éléments d'analyse critique de la littérature scientifique et des données existantes

◆ UE Santé publique

- Approfondir les éléments de l'organisation du système et des politiques de santé et leur financement, les principes de l'évaluation des systèmes de santé
- Maîtriser le fonctionnement des parcours de santé et des programmes d'éducation à la santé
- Maîtriser les usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé

◆ UE Stage 1 : 2 mois minimum

- Développer les compétences cliniques de l'IPA
- Observer et analyser le fonctionnement d'une structure prenant en charge la santé d'une population
- Décrire et analyser un aspect de l'exercice professionnel observé en lien avec les missions de l'IPA

SEMESTRE 3 - Mention psychiatrie et santé mentale

◆ UE Bases fondamentales

- Connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques

◆ UE Clinique

- Évaluer l'état de santé des patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé

◆ UE Parcours de santé

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Organiser les parcours de soins et de santé des patients

◆ UE Langue vivante

- Lire et comprendre un article scientifique rédigé en anglais

◆ UE Recherche

- Rédiger un protocole de recherche

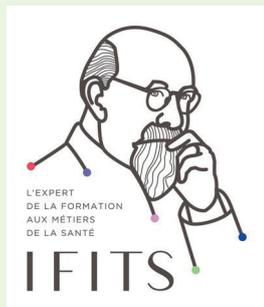
SEMESTRE 4 - Mention psychiatrie et santé mentale

◆ UE Stage 2 : durée 4 mois

Développer les compétences requises pour l'exercice d'IPA dans les rôles suivants : la clinique, le conseil, la consultation, l'éducation, le leadership, la recherche dans les environnements extra-hospitalier et intra-hospitalier dans une approche individuelle et populationnelle pouvant intégrer les différents âges de la vie

◆ UE Recherche

- Réaliser un mémoire de recherche sous la forme d'un article scientifique
- Réaliser une soutenance orale



CAPACITÉ D'ACCUEIL AUTORISÉE

60 élèves

Dont : 13 places Agent des Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ)

Plus : 5 places cursus partiel autres diplômes (DEAVS, DEAP, DEAMP, DEAES, ADVF, ASMS, DEA)

DATE DE RENTRÉE
29/08/2022

LIEU

Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 32
Fax : 01 49 44 36 01
r.quimese@ifits.fr

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

Certif info : 54913
RNCP : 35830
Formacode : 43436
Code Rome : J1501
Numéro Activité Formation
11 93 04818 93



Mise à jour : 11/10/2022

Formation aide-soignant

Conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant

Formation réglementée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

Prérequis

- Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la sélection
- Il faut être âgé d'au moins 17 ans pour entrer en formation

Objectifs

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Compétences visées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Le référentiel de compétences prévoit 5 blocs de compétences à acquérir correspondant aux 11 compétences définies dans le référentiel d'activités de l'aide soignant(e).



Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soin
	4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

Modalités d'accès à la formation

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'aide-soignant :

- **Sélection sur dossier et entretien des candidats effectuée par un jury de sélection** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.
Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un diplôme d'État ou d'un titre professionnel : DEA, DEAP, DEAES, DEAMP, CAFAMP, DEAVS, MCAD, CAFAD, TPAVF, TPASMS, diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT.
Le dossier comprend les pièces suivantes classées dans l'ordre ci-dessous :
 1. Une pièce d'identité. Le titre de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne doit être valide à l'entrée en formation
 2. Une lettre de motivation manuscrite
 3. Un curriculum vitae
 4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages. Un guide est disponible sur le site internet de l'Institut de formation d'aide-soignant (IFAS)
 5. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
 6. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale
 7. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
 8. Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 (lorsque le niveau de français requis ne peut-être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus. A défaut, production de tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral).
 9. Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
- **Accès direct sur décision du directeur de l'institut de formation** pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein.

<p>Programme et durée de la formation</p>	<p>La durée de la formation est variable en fonction des pré-acquis du candidat (titre, diplôme ou validation des acquis de l'expérience).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 modules de formation (22 semaines soit 770 h) : <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale 2. Repérage et prévention des situations à risque 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques 9. Traitement des informations 10. Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques associés • 4 stages (22 semaines soit 770 h) : <ul style="list-style-type: none"> - 3 stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions du métier d'aide-soignant - 1 stage de 7 semaines réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant <p>Les périodes de stages sont à réaliser en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.</p> <p>Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.</p> <p>Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.</p>
<p>Equivalence de compétences et allègement de formation</p>	<p>Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés, selon les modalités fixées à l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021, aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP) • Le diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) • Le diplôme d'État d'ambulancier (DEA) • Le baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (Bac pro SAPAT) • Le baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (Bac pro ASSP) • Le Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités «à domicile», «en structure collective», «éducation inclusive et vie ordinaire») • Les titulaires des diplômes d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016 • Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF) • Le titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS)

Modalités pédagogiques	Méthodes pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> • Classiques : cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe • Participatives : analyse de pratiques, jeux de rôle, situations simulés en interprofessionnalité, débats, tables rondes. L'apprentissage avec les autres permet à l'élève de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect • Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active à partir des situations de travail ramenées du terrain • Suivi pédagogique individualisé permettant à chaque élève d'identifier ses difficultés et axes de progression • Mise à disposition de ressources et moyens favorisant l'apprentissage en autonomie (centre de documentation, plateforme e-learning, poste informatique en libre accès) • Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFAS et des professionnels de terrains.
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'évaluation sont spécifiques pour chaque module de formation et comportent des épreuves écrites, orales et/ou pratiques • L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences • L'évaluation d'un bloc de compétences comprend l'évaluation des modules de formation et des compétences en stage • L'évaluation des compétences acquises par les élèves est réalisée tout au long de la formation
Modalités d'obtention du Diplôme	<p>Pour être reçu au Diplôme d'État d'aide-soignant (diplôme de niveau IV), il faut avoir validé chacun des 5 blocs de compétences nécessaires à la profession d'aide-soignant et ne pas avoir cumulé plus de 5% d'absence justifiée sur l'ensemble de la formation.</p>
Tarifs de la formation	<p>Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Aide-soignant > Tarifs de la formation</p>
Inscription	<p>Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Aide-soignant</p>

Débouchés professionnels

Le domaine d'intervention de l'aide-soignant(e) est très varié. Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maison de retraite, soins à domicile, psychiatrie, structures d'accueil pour personnes handicapées.

Évolution de carrière

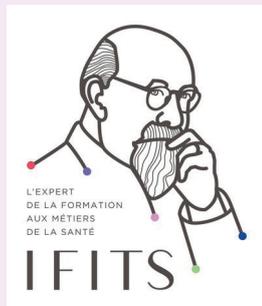
Après trois années d'expériences professionnelles, l'aide-soignant(e) peut se présenter aux épreuves de sélection pour la formation d'infirmiers(ères).

Des passerelles sont possibles pour obtenir d'autres diplômes du secteur sanitaire et social comme le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP), d'ambulancier (DEA).

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr



CAPACITÉ D'ACCUEIL AUTORISÉE

50 élèves

Dont : 11 places Agent des Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ)

Plus : 3 places cursus partiel autres diplômes (DEAS, DEAMP, DEAVS, DEAES, ADVF, DEA, ARM, CAP mention AEPE)

DATE DE RENTRÉE

30/08/2022

LIEU

Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 32
Fax : 01 49 44 36 01
r.quimese@ifits.fr

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

Certif info : 54917
RNCP : 35832
Formacode : 43441
Code Rome : J1304
Numéro Activité Formation
11 93 04818 93



Mise à jour : 11/10/2022

Formation auxiliaire de puériculture

Conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

Formation réglementée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Prérequis

- Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la sélection
- Il faut être âgé d'au moins 17 ans pour entrer en formation

Objectifs

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Compétences visées

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Le référentiel de compétences prévoit 5 blocs de compétences à acquérir correspondant aux 11 compétences définies dans le référentiel d'activités de l'auxiliaire de puériculture.



Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1. Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 1bis. Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
	2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration	3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soin
	4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
	5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques	10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

Modalités d'accès à la formation

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'auxiliaire de puériculture :

- **Sélection sur dossier et entretien des candidats effectuée par un jury de sélection** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un diplôme d'État ou d'un titre professionnel : DEA, DEAS, DEAES, DEAMP, CAFAMP, DEAVS, MCAD, CAFAD, TPAVF, TPASMS, diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT.

Le dossier comprend les pièces suivantes classées dans l'ordre ci-dessous :

1. Une pièce d'identité. Le titre de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne doit être valide à l'entrée en formation
2. Une lettre de motivation manuscrite
3. Un curriculum vitae
4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages. Un guide est disponible sur le site internet de l'Institut de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP)
5. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
6. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale
7. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
8. Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 (lorsque le niveau de français requis ne peut-être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus. A défaut, production de tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral).
9. Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture

- **Accès direct sur décision du directeur de l'institut de formation** pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein.

<p>Programme et durée de la formation</p>	<p>La durée de la formation est variable en fonction des pré-acquis du candidat (titre, diplôme ou validation des acquis de l'expérience).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 modules de formation (22 semaines soit 770 h) : <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale 1bis. Activité d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement de la vie sociale 2. Repérage et prévention des situations à risque 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 9. Traitement des informations 10. Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques • 4 stages (22 semaines soit 770 h) : <ul style="list-style-type: none"> - 3 stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions du métier d'auxiliaire de puériculture - 1 stage de 7 semaines réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant <p>Les périodes de stages sont à réaliser en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, service de maternité, pédiatrie, structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.</p> <p>Le parcours de stage comporte au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.</p> <p>Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.</p>
<p>Equivalence de compétences et allègement de formation</p>	<p>Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés, selon les modalités fixées à l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021, aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) • Le diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) • Le diplôme d'État d'ambulancier (DEA) • Le baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (Bac pro SAPAT) • Le baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (Bac pro ASSP) • Le diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) • Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF) • Le titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS) • La spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle (CAP mention AEPE)

Modalités pédagogiques	<p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classiques : cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe • Participatives : analyse de pratiques, jeux de rôle, situations simulées. Ces méthodes permettent à l'élève d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect • Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active à partir des situations de travail ramenées du terrain • Suivi pédagogique individualisé permettant à chaque élève d'identifier ses difficultés et axes de progression • Mise à disposition de ressources et moyens favorisant l'apprentissage en autonomie (centre de documentation, plateforme e-learning, poste informatique en libre accès) • Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFAP et des professionnels de terrains
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'évaluation sont spécifiques pour chaque module de formation et comportent des épreuves écrites, orales et/ou pratiques • L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences • L'évaluation d'un bloc de compétences comprend l'évaluation des modules de formation et des compétences en stage • L'évaluation des compétences acquises par les élèves est réalisée tout au long de la formation
Modalités d'obtention du Diplôme	<p>Pour être reçu au Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (diplôme de niveau IV), il faut avoir validé chacun des 5 blocs de compétences nécessaires à la profession d'auxiliaire de puériculture et ne pas avoir cumulé plus de 5% d'absence justifiée sur l'ensemble de la formation.</p>
Tarifs de la formation	<p>Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Auxiliaire de puériculture > Tarifs de la formation</p>
Inscription	<p>Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Auxiliaire de puériculture</p>

Débouchés professionnels

Le domaine d'intervention de l'auxiliaire de puériculture est très varié.

Il est possible de travailler en établissement sanitaire, social, médico-social ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans. C'est-à-dire en maternité, en pédiatrie, en néonatalogie, en service de pédopsychiatrie, en centre de Protection Maternelle et Infantile, auprès d'enfant en situation de handicap et en structure d'accueil (crèche, halte-garderie, pouponnière...).

Évolution de carrière

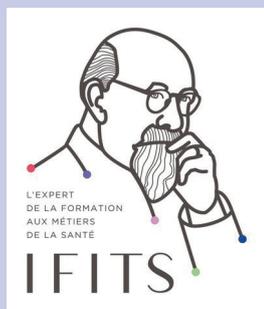
La profession d'auxiliaire de puériculture offre plusieurs perspectives de carrière suivantes :

- Après trois années d'expériences professionnelles, l'auxiliaire de puériculture peut se présenter aux épreuves de sélection pour la formation d'infirmiers(ères)
- Des passerelles sont possibles vers le métier d'aide-soignant et d'ambulancier, avec des allègements de formation possibles pour les candidats titulaires du diplôme d'AP
- Après le diplôme d'auxiliaire de puériculture, il est possible de s'orienter vers une formation d'éducateur de jeunes enfants

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr



CAPACITÉ D'ACCUEIL AUTORISÉE

Rentrée organisée fin janvier :

55 étudiants

Rentrée organisée fin août :

55 étudiants

DATE DE RENTRÉE

premier lundi de septembre
ou premier lundi de janvier

LIEU

Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation :

Tél. : 01 49 44 36 38

Fax : 01 49 44 36 01

p.vannier@ifits.fr

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

Certif info : 54912

RNCP : 36542

Formacode : 31815

Code Rome : J1305

CFP : 240078

NSF : 331

Numéro Activité Formation

11 93 04818 93



Mise à jour : 21/10/2022

Formation ambulancier

Conduisant au diplôme d'État d'ambulancier

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

Prérequis

- **Sur concours**
- **Aucune condition de diplôme** n'est requise
- Être **titulaire du permis B** en cours de validité depuis 3 ans ou 2 ans en conduite accompagnée
- Fournir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé
- Fournir un certificat médical avec les vaccinations à jour (BCG, DTP, Hépatite B)

Objectifs

Au terme de son parcours de formation, l'élève doit être capable de :

- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage en faisant preuve d'écoute et en adaptant sa communication à la situation et au patient
- Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté en évaluant les capacités du patient et en appliquant les principes d'ergonomie
- Mettre en oeuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient en organisant et en priorisant les soins d'hygiène et/ou de confort, tout en adaptant les modalités de réalisation à l'état clinique et à la situation du patient
- Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences en identifiant les informations pertinentes et en distinguant le caractère urgent d'une situation
- Mettre en oeuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence en réalisant des soins adaptés à la situation
- Réaliser la préparation et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
- Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient
- Utiliser les techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés
- Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faires professionnels
- Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

Compétences visées

Le référentiel de compétences prévoit 5 blocs de compétences à acquérir.



Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	1. Établir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient
Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité
Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Modalités d'accès à la formation

Le processus de sélection des candidats à l'IFA comprend :

- Une épreuve d'admissibilité sur dossier
- Un stage d'observation
- Un entretien d'admission

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : sélection sur dossier complet, notée sur 20. Une note inférieure à 10 est éliminatoire.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

1. Une pièce d'identité ;
2. Le permis de conduire, hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité ;
3. L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
4. Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;
5. Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
6. Une lettre de motivation obligatoirement manuscrite ;
7. Un curriculum vitae ;
8. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excèdera pas deux pages ;
9. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
10. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
11. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
12. Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 ou tout autre document permettant d'apprécier la maîtrise de la langue française.
13. Le candidat ayant exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, comme auxiliaire ambulancier ou comme conducteur d'ambulance, dans les trois dernières années, fournit l'attestation d'employeur figurant en annexe.

Les candidats peuvent également joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle en lien avec la profession d'ambulancier.

Sont dispensés de cette épreuve :

- Les titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau 4 (BAC) ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- Les titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau 3, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- Les titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les candidats ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux
- Les auxiliaires ambulanciers ayant exercé pendant un mois au minimum, en continu ou en discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une de ces quatre conditions doivent fournir l'attestation d'employeur (annexe 4) ou, à défaut, tout document officiel justifiant de l'exercice professionnel (annexe 4)

STAGE D'OBSERVATION : durée de 70 heures, évalué par l'entreprise d'accueil. À l'issue du stage, le responsable du service ou de l'entreprise remet obligatoirement au candidat une attestation de suivi de stage qu'il remet aux examinateurs lors de l'entretien d'admission.

Sont dispensés de ce stage :

- Les auxiliaires ambulanciers ou les conducteurs d'ambulance ayant exercé pendant un mois au minimum, en continu ou en discontinu, durant les trois dernières années et doivent fournir l'attestation d'employeur ou, à défaut, tout document officiel justifiant de l'exercice professionnel
- Les sapeurs-pompiers de Paris ou les marins pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans (fournir justificatif)

ÉPREUVE D'ADMISSION : entretien d'une durée de 20 minutes, notée sur 20. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

Il n'y a pas de dispense, tous les candidats participent à cette épreuve, sauf ceux qui n'auront pas été retenus à l'épreuve d'admissibilité.

Formation	
<p>Programme et durée de la formation Un principe d'alternance IFITS/stages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 801 heures • 10 modules de formation (16 semaines soit 556 h) : <ol style="list-style-type: none"> 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement 4. Appréciation de l'état clinique du patient 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés 9. Traitement des informations 10. Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques • 3 stages (7 semaines soit 245 h) : <ul style="list-style-type: none"> - parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU – SMUR) : 70 heures - entreprise Transport sanitaire : 70 heures - structures de soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale en fonction du projet pédagogique de l'IFA et du parcours professionnel antérieur de l'élève : 105 heures • 2 semaines de congés
<p>Équivalence de compétences et allègement de formation</p>	<p>Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le diplôme d'État d'aide-soignant 2. Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture 3. Le diplôme d'assistant de régulation médicale 4. Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social 5. Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles

<p>Équivalence de compétences et allègement de formation (suite)</p>	<p>7. Le titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger 8. Le certificat de qualification professionnelle d'assistant médical 9. Le baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne 10. Le baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires 11. Le baccalauréat professionnel conducteur transport routier de marchandises</p> <p>Les personnes titulaires de l'un des diplômes permettant l'exercice des professions d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical qui souhaitent obtenir le diplôme d'État d'ambulancier bénéficient de mesures d'équivalences de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe X de l'Arrêté du 11 avril 2022</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classiques : cours théoriques, travaux pratiques, travaux dirigés • Innovantes : jeux de rôle, mises en situations cliniques, analyse de pratique, exploitation des retours de stage
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Les évaluations sont organisées à l'Ifits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail écrit sur table • Évaluation pratique en situation simulée • Évaluation au cours du stage ou en entreprise
<p>Modalités d'obtention du Diplôme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé l'ensemble des modules théoriques et des compétences en stages • Présentation des candidats en jury de certification à la Direction Régionale et Inter-départementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS)
<p>Tarifs de la formation</p>	<p>Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Ambulancier > Tarifs de la formation</p>
<p>Inscription</p>	<p>Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr> Nos formations > Ambulancier</p>

Débouchés professionnels

- Ambulance légère et/ou VSL dans une société privée de transport sanitaire
- Ambulance du SMUR avec l'obtention du permis C au préalable
- Transport et prise en soins de patients spécifiques : bariatrique, pédiatrie, Association de Transport Sanitaire Urgent (ATSU), Ambulance de Secours et de Soins d'Urgence (ASSU)

Évolution de carrière

- Régulateur dans une société de transport privée
- Aide-soignant (passerelle possible pour une entrée en IFAS)
- Infirmier, aide-soignant par le biais de la formation continue pour les ambulanciers hospitaliers.

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle et d'une aptitude à l'emploi évaluée lors des visites médicales auprès du médecin agréé de l'ARS et de la Préfecture.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr



DU

SOINS INFIRMIERS SPÉCIFIQUES AUX PATIENTS ADULTES EN RÉANIMATION

Salle de surveillance post-opérationnelle et urgences

FORMATION
CONTINUE



- **Diplôme coordonné par** le Dr Roland AMATHIEU (Université Sorbonne Paris Nord) et M. Christophe DEBOUT (Responsable pédagogique de l'école IADE)
- **En partenariat avec** l'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (IFITS, de Neuilly-sur-Marne)

OBJECTIFS

Former les stagiaires à un haut niveau de maîtrise des compétences infirmières dans des situations d'urgences. Acquérir les connaissances et une approche spécifique des techniques de soins indispensables en réanimation, salle de surveillance post-interventionnelle (SSPI), et urgences du patient adulte.

Programme

MODULE 1	Fonction rénale
MODULE 2	Fonction respiratoire
MODULE 3	Fonction circulatoire
MODULE 4	Administration de produits sanguins
MODULE 5	Système nerveux central et périphérique
MODULE 6	Polytraumatologie, don d'organes et transplantations
MODULE 7	Risques infectieux et infections
MODULE 8	Besoins nutritionnels et risques de dénutrition
MODULE 9	Évaluation et traitement du patient douloureux

MODULE 10	Chocs
MODULE 11	Prévention des risques inhérents au réveil anesthésique
MODULE 12	Appareil digestif
MODULE 13	Urgences
MODULE 14	Pharmacologie à l'usage de l'infirmière de réanimation, des urgences et de SSPI
MODULE 15	Responsabilité professionnelle de l'infirmière exerçant en réanimation, aux urgences et en SSPI
MODULE 16	Intoxication
MODULE 17	Pratique infirmière fondée sur les données probantes, recherche infirmière et éthique

MODULE : ACTIVITÉS À VISÉES INTÉGRATIVES

Ateliers

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire du **Diplôme d'État Infirmier**
- **Personnel paramédical** désirent acquérir des compétences spécifiques en réanimation, salle de surveillance post-interventionnelle et urgences
- **Les personnes dont les titres sont reconnus** équivalents par le président de l'université Sorbonne Paris Nord après accord du responsable de l'enseignement

ORGANISATION DE LA FORMATION

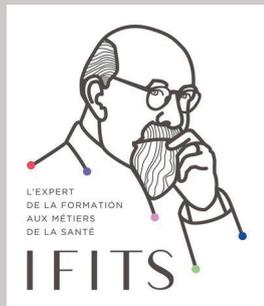
- **Durée de l'enseignement** : 1 an (d'octobre à juin)
- **Modalité** : 17 modules (et deux journées de partiels), soit 23 ou 24 journées durant l'année universitaire
- **Site de formation** : Institut de Formation Inter-hospitalier Théodore Simon (IFITS), à Neuilly sur Marne
- **Contrôle des connaissances** : une épreuve écrite par module sous forme de QCM/CROQ, une épreuve pratique sous forme de projet de réinvestissement en fin de formation

CONTACTS

- **Université Sorbonne Paris Nord** : Mme Hind ANIB / 01 48 38 84 18 / sec1-sante@univ-paris13.fr
- **IFITS** : Mme Séverine SERBIN / 01 49 44 36 44 / s.serbin@ifits.fr

Préparations au concours et épreuves de sélection





CAPACITÉ D'ACCUEIL AUTORISÉE

15 élèves par groupe
2 groupes maximum

DATE DE RENTRÉE

Premiers jeudi et vendredi
de septembre

LIEU

Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 32
Fax : 01 49 44 36 01
r.guimese@ifits.fr

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

Formacode : 43409
Code Rome : J1506
Numéro Activité Formation :
11 93 04818 93



Mise à jour : 11/10/2022

Préparation à la sélection d'entrée en Institut de Formation en Soins infirmiers (IFSI) par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC)

Prérequis

Relever de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifier d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

Objectifs

- Être capable de répondre aux exigences des épreuves écrites et orales de la sélection d'entrée en IFSI par la voie FPC
- Développer des savoirs théoriques dans le domaine sanitaire et social, méthodologiques et des capacités relationnelles

Compétences visées

Compétences

- Maîtriser les notions clés en français et en mathématiques
- Comprendre et s'exprimer à l'oral
- Adopter un esprit critique

Activités

- Lire et comprendre un document
- Analyser et synthétiser un document sur des thèmes sanitaires et sociaux
- Savoir construire une argumentation
- Maîtriser les 4 opérations de base, résoudre des problèmes numériques
- Réaliser et exposer un projet professionnel
- Utiliser une expression et un langage clairs et adaptés

Modalités d'accès à la formation

- Justifier d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.
- Remplir le dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet



<p>Programme et durée de la formation</p>	<p>168 heures de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des prérequis en début de formation préparatoire : <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve test de français (dictée, orthographe, conjugaison, grammaire) - Epreuve test de mathématiques (examen type concours) - Epreuve test de culture générale portant sur le programme sanitaire et social (examen type concours) • Cours de culture générale dans le domaine sanitaire et social <ul style="list-style-type: none"> - Chômage, exclusion - Le vieillissement de la population (enjeux démographiques, sociétaux économiques et sanitaires) - La famille et son évolution - Le statut des femmes - Le statut de l'enfant - Le handicap - Les addictions (alcool, tabac, cannabis, toxicomanies, addictions comportementales) - Les principaux problèmes sanitaires (cancer, obésité, maladies cardiovasculaires, SIDA et IST) - Les maladies nosocomiales / Les maladies iatrogènes - L'organisation du système de santé - Les problèmes environnementaux - La bioéthique - Sujets annexes (comprendre les enjeux de certains faits divers, des nouvelles technologies, de certaines crises géopolitiques, ou tout sujet pertinent de l'actualité) • Cours de français : <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des règles fondamentales en orthographe et grammaire - L'analyse et la synthèse • Cours de mathématiques <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations de calcul (addition, soustraction, multiplication, division) - Les calculs de pourcentages - Les conversions (unités de longueur, masse, surface et volume) - Problèmes sur les distances et le temps • Aide à la constitution des dossiers (supervision des lettres de motivation, des cv) • Préparation orale (de début janvier à fin février)
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apports théoriques • Blended Learning • Travaux de groupe • Classe inversée • Utilisation de support vidéo • Séances de simulation d'entretien oral avec jury
<p>Modalités d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Test de niveau en français • Examens blancs notés avec corrections détaillées en français et en mathématiques • Epreuve de simulation d'entretien

Tarifs de la formation	Les informations concernant les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Préparation au concours et formation préparatoire > Préparation aux épreuves de sélection infirmier : formation professionnelle continue (FPC) > Tarifs de la formation
Inscription	Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Préparation au concours et formation préparatoire > Préparation aux épreuves de sélection infirmier : formation professionnelle continue (FPC)

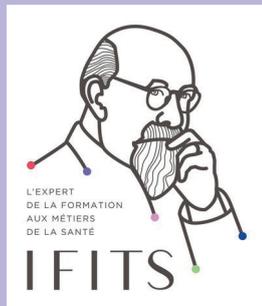
Débouchés professionnels

Accès à la formation en soins infirmiers

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr



CAPACITÉ D'ACCUEIL AUTORISÉE

15 élèves

DATE DE RENTREE

novembre 2022

LIEU

Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 44
Fax : 01 49 44 36 01
s.serbin@ifits.fr

REFERENCES ADMINISTRATIVES

Certif info : 78851
RNCP : 18367
Formacode : 43457
Code Rome : J1503
Code NSF : 331
Numéro Activité Formation
11 93 04818 93



Mise à jour : 11/10/2022

Préparation au concours d'infirmier anesthésiste

Prérequis

Être titulaire du Diplôme d'État Infirmier

Objectifs

- Conforter et améliorer les connaissances exigées aux épreuves du concours
- Acquérir les compétences nécessaires au succès de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale

Compétences visées

Être capable de constituer un dossier de candidature pour valoriser le parcours professionnel et le projet de formation

Modalités d'accès à la formation

Sur inscription dans le respect des prérequis



Formation

Programme et durée de la formation	<ul style="list-style-type: none">• 10 jours en mode mixte de novembre 2022 à janvier 2023• Contenus des enseignements :<ul style="list-style-type: none">- Raisonnement clinique : rappels et approfondissements, législation de la profession- Administration de produits sanguins : implications pour l'infirmière- Fonction respiratoire : processus pathologiques, thérapeutiques et contribution infirmière spécifique- CV, projet professionnel- Calculs de dose- Gestion des risques- Fonction circulatoire- Entraînement épreuve écrite et orale (cas clinique) du concours- Renforcement des compétences rédactionnelles- Évaluation et traitement du patient douloureux : contribution infirmière- Chocs : processus pathologiques, thérapeutiques et contribution infirmière spécifique- Urgences : organisation, spécificités des patients accueillis et contribution infirmière- Systèmes nerveux central et périphérique : processus pathologiques, thérapeutiques et contribution infirmière spécifique
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">• Cours théoriques en présentiel et en distanciel• Épreuves simulées d'admissibilité et d'admission• Ateliers de communication orale• Atelier de préparation de curriculum vitae et de projet de formation motivé
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Évaluations formatives d'entraînement
Tarifs de la formation	Les informations concernant les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Préparation au concours et formation préparatoire > Préparation concours infirmier anesthésiste > Tarifs de la formation
Inscription	Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Préparation au concours et formation préparatoire > Préparation concours infirmier anesthésiste

Débouchés professionnels

Formation d'Infirmier anesthésiste diplômé d'État (IADE)

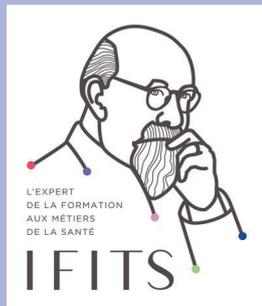
Évolution de carrière

Entrée potentielle dans la spécialité, conditionnée à l'obtention du diplôme d'IADE

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr



NOMBRE DE STAGIAIRES
7 à 12 personnes
par session

SESSIONS DE FORMATION
6 sessions par an

LIEU
Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT
Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 38
Fax : 01 49 44 36 01
p.vannier@ifits.fr

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

Certif info : 65960
Formacode : 31815
Code Rome : J1305
CFP : 236142
NSF : 331
Numéro Activité Formation
11 93 04818 93



Mise à jour : 11/10/2022

Formation Recyclage FGSU* niveau II pour ambulanciers et auxiliaires ambulanciers

Prérequis

- Être titulaire du diplôme d'État d'ambulancier ou du certificat d'auxiliaire ambulancier
- et**
- Être en possession d'une Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau II de moins de 4 ans pour un **recyclage d'une journée** ou être en possession d'une Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau II supérieure à 4 ans pour un **recyclage de 3 jours**

Objectifs

- Mettre à jour les compétences nécessaires à la prise en charge des personnes en situation d'urgence vitale ou potentielle

Compétences visées

- Maîtriser les Gestes et Soins d'Urgence face à une situation d'urgence vitale ou potentielle
- Participer à l'évacuation d'urgence lors d'un plan ORSEC-NOVI (Organisation Régionale des Secours - Nombreuses Victimes)
- Connaître sa place et son rôle lors d'une mobilisation pour participer à l'évacuation

Modalités d'accès à la formation

- Accès direct sur inscription

* Formation aux Gestes et Soins d'Urgence



Formation

Programme et durée de la formation	Durée de la formation : <ul style="list-style-type: none">• 1 jour : pour les candidats possédant une AFGSU niveau II de moins de 4 ans• 3 jours : pour les candidats possédant une AFGSU niveau II de plus de 4 ans Contenu de la formation : <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour des connaissances en matière d'urgence vitale ou potentielle en fonction des besoins identifiés à l'issue de l'analyse des acquis de l'expérience professionnelle (Damage Control...)• Mobilisation des connaissances relatives à la prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire• Mobilisation des connaissances relatifs aux risques collectifs
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">• Analyse des acquis de l'expérience professionnelle• Réalisation de travaux pratiques en groupe
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Participation à la prise en charge d'une urgence vitale et d'une urgence potentielle durant le temps de formation
Tarifs de la formation	Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Formations continues > Recyclage FGSU > Tarifs de la formation
Inscription	Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Formations continues > Recyclage FGSU

Débouchés professionnels

Poursuivre dans l'exercice de sa profession

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle et d'une aptitude à l'emploi évaluée lors des visites médicales auprès du médecin agréé de l'ARS et de la Préfecture.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr

Formation continue hors catalogue

Pour répondre à vos besoins spécifiques, la formation continue de l'Ifits met à votre disposition son expertise pour concevoir des formations répondant à votre problématique.

Suite à une analyse approfondie de votre demande, nous vous proposerons un programme, des méthodes et outils pédagogiques pour apporter une réponse à vos objectifs de formation.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous envoyer un message à formation-continue@ifits.fr.